

gramme global du travail à faire. Et c'est vrai. On y apprend également que du côté de la recherche en technologie, nous sommes largement dépassés par les nations industrielles du monde, même les petites nations comme la Hollande, la Suède et la France. On peut y voir que nous dépendons de plus en plus des recherches effectuées par des sociétés américaines et que les compagnies canadiennes doivent compter de plus en plus, en matière de fabrication et de transformation, sur les recherches des compagnies mères aux États-Unis. Le rapport signale à bon droit que cela explique en partie la domination étrangère de notre économie.

Monsieur l'Orateur, la véritable raison des prises en charge au Canada n'a rien à voir avec les capitaux. Le Canada exporte des capitaux depuis un certain nombre d'années. Le ministre n'a pas besoin de hocher la tête. S'il se donne la peine de lire le rapport de la Commission royale, il y verra ces chiffres. La véritable raison de bien des prises en charge, c'est que les sociétés mères américaines peuvent fournir l'expérience technique et les résultats de la recherche technologique. C'est pour cette raison qu'elles peuvent prendre en charge des sociétés canadiennes et fournir les services que les sociétés canadiennes ont été incapables de donner.

Dès lors, monsieur l'Orateur, je veux souligner que toute la question de la politique scientifique devrait être exposée par le gouvernement, et que le seul fait de transférer certaines des directions d'un ministère à un autre ne nous donnera pas une politique scientifique. Le rapport du comité sénatorial indique qu'à moins d'obtenir une politique scientifique, le Canada aura des ennuis.

Il en va de même de la création d'un ministère de l'Environnement. L'idée de charger un seul ministre du contrôle de la pollution et de la conservation de notre milieu est excellente, nous en convenons tous. Il semble que le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) doive être nommé à ce poste. C'est un homme qui s'est toujours beaucoup préoccupé des problèmes de la pollution. Il vient d'une région du Canada où nous avons vu certains effets dévastateurs de la pollution, surtout sur l'industrie de la pêche, et, à mon avis, le choix de ce ministre comme chef d'un ministère de l'Environnement est excellent.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Mais, monsieur l'Orateur, la nomination d'un ministre de l'Environnement ne résoudra pas grand-chose aux problèmes de la pollution, à moins que le gouvernement ne soit disposé à le doter des pouvoirs législatifs et des fonds nécessaires pour remplir ses fonctions. Le gouvernement sait que le public est aux abois et alarmé à propos de la pollution de notre air, de notre eau et de notre sol. Il sait que le public réclame à cor et à cri que l'on fasse quelque chose. Alors, le gouvernement a décrété qu'il s'agissait là d'une question populaire et qu'il lui fallait entreprendre quelque chose pour apaiser la clameur publique. La solution du gouvernement est de nommer un ministre qui sera chargé de s'occuper de cela. Mais, monsieur l'Orateur, la mise en place d'un appareil bureaucratique ne suffira pas en soi à résoudre le problème posé par la pollution qui ne cesse de se propager.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

Cet après-midi, le président du Conseil du Trésor a dit lui-même que la dégradation de notre environnement avance très vite. Il ne nous a toutefois pas dit—et le projet de loi ne contient rien à ce sujet—que le ministre de l'Environnement disposera d'un pouvoir quelconque lui permettant d'enrayer la dégradation de notre milieu ambiant.

L'hon. M. Drury: Avez-vous entendu parler de la loi sur les ressources en eau du Canada?

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Parlons de la loi sur les ressources en eau du Canada. Elle illustre l'insuffisance des pouvoirs dont disposera le ministre de l'Environnement pour lutter contre la pollution de l'eau. Le président du Conseil du Trésor devrait savoir que la loi sur les ressources en eau ne prévoit pas de normes nationales, ni d'autorité centrale. Il va y avoir des offices de gestion qualitative des eaux, dont aucun n'a encore été formé, mais ils auront le pouvoir de fixer eux-mêmes les normes dans les différentes zones. Comme le ministre des Pêches et des Forêts l'a dit lui-même, cela pourrait amener la création de refuges de pollution dans les zones où on sera moins sensibilisé et moins vigilant qu'ailleurs.

M. Hogarth: Comme à Nanaïmo.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le député peut parler de sa propre zone.

M. Hogarth: Je parle de la vôtre. Vous connaissez l'odeur de l'usine de pâtes et papiers à Nanaïmo.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je connais très bien l'odeur de l'usine de Nanaïmo.

M. Hogarth: Que pouvons-nous y faire?

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je suis persuadé que la création d'organismes de gestion qualitative des eaux, qui comprendront des représentants des sociétés coupables, et qui n'auront pas de normes nationales pour les guider, n'améliorera guère la situation.

M. Hogarth: Vous ne reconnaissez jamais que la constitution restreint les pouvoirs du ministre.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'y arrive.

M. Hogarth: Bon.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je veux dire que ces organismes ne suffiront pas à la tâche. On n'en a encore mis aucun sur pied, et rien ne nous porte à croire qu'on en établira. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) a été très fantaisiste dans ses réponses lorsqu'on l'a interrogé à ce sujet. Leur composition est ambivalente et leurs pouvoirs sont extrêmement limités. Ce qu'il nous faut, c'est une mesure législative relevant du Code criminel du Canada, en vertu de laquelle polluer l'air, l'eau et le sol du Canada serait une